



CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA QUESTION DE JÉRUSALEM

*La question de Jérusalem 50 ans après le début de l'occupation
et 25 ans après la signature des Accords d'Oslo
26-28 juin 2018*

Rabat

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

La Conférence internationale sur la question de Jérusalem ayant pour thème « La question de Jérusalem 50 ans après le début de l'occupation et 25 ans après la signature des Accords d'Oslo » a été organisée à Rabat du 26 au 28 juin 2018, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et avec l'appui de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). En amont de la Conférence, le 26 juin, la délégation du Comité a tenu des réunions bilatérales avec le Président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants (Chambre Haute) du Parlement marocain, M. Yousef Gharbi, et avec M. Ahmed Touizi, Vice-Président de la Chambre des conseillers (Chambre Basse). La délégation a également tenu une réunion bilatérale avec le Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Nasser Bourita.

La Conférence a réuni des Palestiniens, des Israéliens et des experts internationaux, ainsi que des représentants de la communauté diplomatique et de la société civile afin de rassembler des informations à jour sur la situation actuelle à Jérusalem-Est, d'examiner les changements d'ordre juridique survenus récemment qui avaient une incidence sur le statut politique et social des Palestiniens, et d'étudier les moyens concrets par lesquels la communauté internationale pourrait soutenir la résilience et le développement de la Ville, en particulier de ses jeunes. En outre, cette manifestation a permis de recenser les possibilités d'un appui international et régional tout en préservant les droits des Palestiniens à Jérusalem-Est.

À la séance d'ouverture, dans un message prononcé en son nom par le Ministre des affaires étrangères, M. Nasser Bourita, **S. M. le Roi du Maroc, Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique**, a réaffirmé son rejet du mouvement des ambassades à Jérusalem et de toute modification du statut juridique, politique ou historique de Jérusalem, car cela reviendrait à saper les efforts internationaux visant à trouver une solution pacifique à la Question de Palestine. Il a également appelé à une plus grande convergence des efforts diplomatiques et des actions sur le terrain visant à promouvoir le développement dans le domaine social et humanitaire. Concrètement, s'agissant du choix de Rabat pour la tenue de la Conférence, le Roi Mohammed VI a suggéré qu'à l'avenir, ces conférences se tiennent également en dehors du monde arabo-islamique.

M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a rappelé que Jérusalem était une question qui relevait du statut final et qui devait être réglée dans le cadre de négociations directes entre les deux parties sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le représentant de l'ONU a insisté sur le fait qu'il était plus important que jamais de prendre des mesures concertées et efficaces, étant donné que des décennies de convergence et de consensus au niveau mondial s'érodaient ; il a noté qu'en raison de l'évolution récente de la situation à Jérusalem marquée par des décisions contraires au consensus international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les voix antagonistes de part et d'autre risquaient de s'enhardir, ce qui ne pourrait qu'affaiblir davantage tout espoir de parvenir à une solution pacifique et durable.

M. Samir Bakr, Sous-Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'OCI qui appelait la communauté internationale à intervenir de manière responsable et efficace pour préserver la solution des deux États en engageant un processus politique multilatéral fondé sur la légitimité internationale et l'Initiative de paix arabe. Il a réaffirmé que l'OCI rejetait les décisions des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et de transférer son ambassade dans la Ville, et il a déploré que le Conseil de sécurité n'ait pas pu agir contre les transgressions du droit international.

Le représentant de l'État de Palestine, **M. Mohammad Shtayyeh, Ministre du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction**, a déclaré que les éléments de la solution du conflit palestinien-israélien étaient bien connus et jouissaient d'un quasi-consensus au sein de la communauté internationale. Toutefois, la formule des négociations menées dans le cadre de la médiation placée uniquement sous l'égide des États-Unis avait échoué, car ce pays n'était pas un médiateur impartial. Le représentant de l'État de Palestine a réaffirmé le plan en huit points que le Président Abbas avait présenté au Conseil de sécurité le 20 février 2018, ajoutant que les Palestiniens se féliciteraient de l'organisation d'une conférence internationale et d'un mécanisme pour mettre fin au conflit sur la base du droit international et de la légitimité internationale. En ce qui concerne la fracture interne palestinienne, il a ajouté que l'Autorité palestinienne dirigée par le Président Abbas restait ouverte et prête à coopérer avec d'autres groupes, par exemple le Hamas, à la condition qu'ils acceptent pleinement la solution des deux États, respectent le droit international et adoptent la résistance populaire pacifique et une seule autorité légitime, ainsi que la tenue d'élections pour relancer la démocratie palestinienne.

Le **Président du Comité, M. Fodé Seck (Sénégal)**, a déclaré que le Comité rejetait de nouveau la décision prise récemment par les États-Unis et d'autres pays de transférer leur ambassade à Jérusalem, en violation du droit international. Rappelant que la communauté internationale avait l'obligation d'appuyer les habitants palestiniens de Jérusalem-Est, sur les plans tant moral et politique que diplomatique et matériel, il a fait état des activités du Comité dans les domaines de la diplomatie et du renforcement des capacités – telles que les conférences, les visites bilatérales et les nombreuses formations dispensées à des fonctionnaires palestiniens – qui étaient des contributions à l'action menée pour atteindre l'objectif global, à savoir que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables.

Au cours de la première table ronde, sur le thème « Situation politique et sociale actuelle des Palestiniens de Jérusalem-Est », les participants ont décrit la politique israélienne des faits accomplis, qui sont imposés sur le terrain à Jérusalem de manière à les rendre irrévocables. Ils se sont également penchés sur les motifs des décisions prises par les autorités

des États-Unis sous le Président Trump et sur leurs conséquences, notamment le fait que, au lieu d'exclure la question de Jérusalem des négociations, ils ont amené la communauté internationale à accorder une attention accrue à cette question. Les intervenants ont également, après en avoir fait la genèse, exposé la situation actuelle de la réglementation en matière de résidence des Palestiniens à Jérusalem, laquelle visait à transformer la composition démographique de la Ville et à maintenir les Palestiniens comme une minorité, dans leur propre ville, qui ne jouissait pas pleinement des droits politiques, économiques et sociaux. Les participants ont demandé que des initiatives soient entreprises afin que les Palestiniens de Jérusalem puissent rester dans la Ville ; ils ont également évoqué le rôle joué par les parlementaires à l'appui du peuple palestinien. D'autres ont mis en garde contre le risque de perdre de vue les aspects politiques en mettant l'accent sur les questions humanitaires. Tous sont convenus que la communauté palestinienne, son patrimoine et ses institutions à Jérusalem devaient être renforcés.

Au cours de la deuxième table ronde, sur le thème « La question de Jérusalem sous l'angle du droit international et les obligations des États Membres », les participants ont rappelé la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et le statut international de l'ensemble de la Ville, ce qui en faisait une question relevant du statut final pour les négociations israélo-palestiniennes. Ils ont évoqué la prudence dont faisait preuve l'Union européenne dans son engagement et les fractures observées récemment dans le consensus politique du bloc régional, et ils ont exploré les raisons pour lesquelles la question de Jérusalem n'avait pu être résolue au cours des précédents cycles de négociations. Au cours du débat, des intervenants ont souligné le durcissement des positions politiques en Israël et la dynamique de pouvoir colonisateurs/colonisés qui s'était établie entre Israéliens et Palestiniens. Ils ont demandé à l'Union européenne de jouer un rôle plus actif et de s'acquitter de son obligation de protéger les droits de l'homme. S'agissant de la question de savoir pourquoi les Israéliens et les Palestiniens n'avaient pu à ce jour parvenir à un accord, les participants ont souligné que le problème fondamental était l'occupation israélienne et la réticence des Israéliens à considérer le peuple palestinien sur un pied d'égalité.

La Conférence s'est poursuivie le 28 juin, avec la troisième table ronde, sur le thème « Grandir sous l'occupation : la jeunesse palestinienne à Jérusalem-Est », dont les participants ont mis en lumière les obstacles auxquels se heurtaient les jeunes générations pour conserver leur droit de vivre dans la Ville, rechercher des perspectives d'éducation et s'assurer un avenir viable. Les jeunes Palestiniens qui sont intervenus ont fait écho aux appels des précédentes tables rondes en faveur d'un appui politique et d'une aide au développement accrus de la part de la communauté internationale. Les participants à la table ronde ont également souligné l'appui de l'Organisation des Nations Unies à Jérusalem-Est. Des intervenants ont fait valoir que si l'on acceptait les suggestions tendant à ce que les Palestiniens de Jérusalem-Est participent aux élections municipales israéliennes – ce qui pourrait contribuer à accroître les crédits budgétaires alloués à leurs quartiers – cela revenait à accepter et légitimer l'annexion par Israël du territoire occupé. D'autres ont fait remarquer que la tâche qui revenait aux partenaires israéliens dans la recherche de la paix n'était pas de conseiller les Palestiniens sur les moyens de s'adapter à l'occupation, mais que leur tâche était plutôt de s'employer, de l'intérieur de leur propre communauté, à mettre fin à l'occupation.

Au cours de la quatrième table ronde, sur le thème « Droits des Palestiniens à Jérusalem-Est et la communauté internationale », des intervenants ont mis l'accent sur les contributions d'États Membres et d'organisations intergouvernementales – notamment

Turquie, Bayt Mal Al Qods, Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamique (IRCICA) de l'OCI, et Programme d'assistance [des Nations Unies] au peuple palestinien (PAPP) – à Jérusalem-Est, à l'appui de sa population dans les domaines de l'aide au développement, de la résilience et de la préservation de son identité historique et culturelle. Le débat a été marqué par une forte appréciation de l'appui fourni au peuple palestinien au niveau régional et de l'appui que lui apportaient les organismes des Nations Unies, ainsi que par des appels en faveur d'une présence permanente de l'UNESCO à Jérusalem, qui serait une garantie contre de nouvelles modifications par Israël. En réponse à la demande d'un intervenant qui voulait savoir pourquoi aucun représentant du Hamas, l'autorité de fait dans la bande de Gaza, n'assistait à la Conférence, des participants ont souligné que l'accent que la partie israélienne et les États-Unis mettaient sur le Hamas n'était qu'une nouvelle phase dans la tentative de longue date consistant à mettre le respect des règles à la charge de la partie palestinienne ; le principal problème était plutôt l'occupation israélienne du territoire palestinien et de la population palestinienne. En outre, bien que le Comité ait toujours cherché à inviter les Palestiniens de Gaza – non pas le Hamas en tant qu'organisation – à ses conférences, Israël n'acceptait pas de délivrer de permis de sortie.

La séance de clôture a été marquée par des déclarations faites par le pays hôte et l'État de Palestine. **M. Fouad Akhrif, Directeur au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale**, a rappelé que le message de S. M. le Roi Mohammed VI avait relevé le niveau de la Conférence et montré la position très claire du Maroc sur la Palestine et les droits des Palestiniens. La seule possibilité pour un règlement juste et équitable du conflit est la solution des deux États sur la base du droit international. La Conférence s'inscrivait dans le cadre des efforts internationaux et régionaux en vue de la réalisation des droits des Palestiniens. L'intervenant a engagé tous les pays à continuer de manifester leur attachement à l'indépendance de l'État de Palestine, avec comme capitale Jérusalem-Est. **L'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Riyad Mansour**, a souligné qu'il importait de redoubler d'efforts pour défendre la solution des deux États, si la communauté internationale, dont Israël et les États-Unis, ne voulait pas voir la situation se détériorer encore davantage. Il a exhorté la communauté internationale à créer les conditions où toutes les parties pourraient mettre fin à la tragédie actuelle et dit qu'Israël ne pouvait pas continuer d'opprimer et d'humilier les Palestiniens et s'attendre à avoir la paix.

* * *

** * * Note : Le présent résumé tente de donner une vue d'ensemble des travaux de la Conférence. Un rapport détaillé, y compris les questions spécifiques qui ont été examinées au cours des débats interactifs, sera publié en temps utile par la Division des droits des Palestiniens.*